

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N°2014-090

Objet : Signature de deux Conventions d'étude avec EPFL dans le cadre de la requalification de l'ancien site ELIS - Etudes environnementale et d'aménagement
Rubrique : 1.7

Rapporteur : Pascal PELINSKI

En 2007, une étude technique et urbaine a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'EPFL, dans le but d'évaluer les potentialités de réhabilitation de l'ancien site ELIS.

Plusieurs scénarii d'aménagement ont été proposés pour redonner une vocation d'habitat au site.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Malzéville a été approuvé en février 2012. L'impact de ce PPRI sur les propositions d'aménagement nécessite de revoir entièrement les scénarii initialement proposés.

Au vu de l'état d'avancement des négociations avec le propriétaire du site, la commune souhaite se positionner sur une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de son acquisition.

Afin de permettre à l'EPFL de disposer des éléments pour engager la procédure d'une DUP travaux, il est nécessaire de lancer des études préalables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

Dans ce cadre, la commune a sollicité, via EPFL, la politique régionale de traitement des sols pollués pour la réalisation d'une étude environnementale, et a sollicité également la politique régionale de traitement des espaces dégradés pour une étude d'aménagement.

Ces études sont financées à hauteur de 80% par des crédits d'Etat, de la Région Lorraine et de l'EPFL. La commune participe à hauteur de 20%.

- Etude environnementale :
 - Montant retenu pour la dépense : 30 000 € TTC
 - Participation communale : 6 000 € TTC

- Etude d'aménagement :
 - Montant retenu pour la dépense : 60 000 € TTC
 - Participation communale : 12 000 € TTC

Dans le cas où une suite serait donnée à ces études, une convention serait à convenir ultérieurement avec EPFL pour définir les modalités pratiques de la réalisation du projet.

Les présentes conventions ont pour objet la définition des modalités de collaboration entre la commune et l'EPFL concernant la réalisation de ces études.

Vu les délibérations du bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine N°B14/48 et 49 en date du 25 juin 2014,


Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint à l'Urbanisme et au Développement Economique,

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable » réunie le 11 septembre 2014,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la réalisation d'une étude environnementale et d'une étude d'aménagement avec EPFL, dans le cadre de la requalification du site ELIS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.


Le Maire,
Bertrand KLING